



Cession d'un bail commercial et blocage de la somme

Par **NICKYDEL**, le **27/04/2015** à **12:47**

Bonjour,

Nous allons céder un bail commercial classique qui concerne un établissement secondaire.

Nous avons eu une proposition ferme d'achats venant de personnes solvables qui disposent des fonds immédiatement.

Nous allons signer donc une cession de bail mais le notaire chez qui l'opération va avoir lieu nous informe que les sommes feront l'objet d'un séquestre au moins pendant 2 mois (voire 3) comme s'il s'agissait d'une cession de fonds de commerce, avec mobilier, stock, clientèle etc... alors que les repreneurs ne reprennent que le bail pour exercer une tout autre activité. A l'époque où nous avons nous-mêmes acquis ce bail, rien de tout cela n'avait été évoqué. Pouvez-vous nous éclairer de vos conseils, merci cela est urgent.